



## Convention d'indivision

-----  
Par Fleur1980

Bonjour,

Pacsés sous le régime de la séparation des biens, nous nous appretons à acheter un appartement.

En cas de séparation, si l'un veut garder l'appartement mais qu'il ne peut pas rembourser l'autre sa part, comment se met en place une convention d'indivision? Faut-il faire cette démarche avant de rompre le pacs?

Merci